

Circuit Découverte Culture

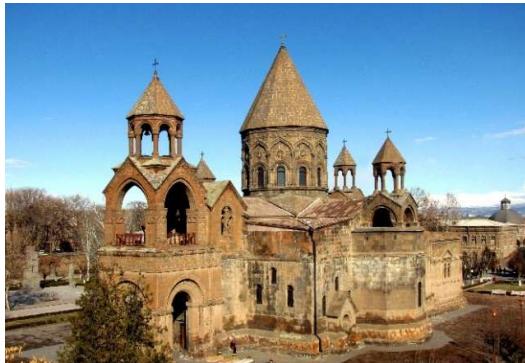
Voyage en groupe en Arménie

8 jours - 7 nuits

du 27 Avril au 4 Mai 2026

Jour 1 - 27 avril

Arrivée à l'aéroport Zvartnots, transfert à l'hôtel. Nuit à Erevan.



Jour 2 - 28 avril

Départ pour la ville d'Edjmiatsine. Visite des églises Stes. Hripsimé et Gayané. Découverte de la cathédrale. Déjeuner à l'association « Croix de l'Union Arménienne ». Visite de la maison-musée du cinéaste arménien Serguey Paradjanov. Dîner-spectacle traditionnel au restaurant. Nuit à l'hôtel à Erevan.

Jour 3 - 29 avril

Départ pour la région de Tavouche. Découverte de la ville de Dilidjan. Visite du quartier ethnographique reconstruit par la famille des Toufenkian. Déjeuner au restaurant. Découverte du musée culturel local et de l'amphithéâtre de l'ancienne ville. Visite du monastère de Gochavank et du lac Parz. Dîner et nuit chez l'habitant à Dilidjan.



Jour 4 - 30 avril



Découverte du monastère de Haghartsine. Départ pour le lac Sevan situé dans la région de Guégharkounik. Visite du monastère de Sts. Apôtres sur la presqu'île. Déjeuner au restaurant. Visite du plus vaste cimetière de khatchkars (*croix sur pierre, typique uniquement à l'architecture arménienne*) à Noradouz. Dîner au restaurant. Nuit à l'hôtel à Sévan.

Jour 5 - 1er mai

Départ pour la région de Vayots Dzor. Visite du caravansérail de Sélim en haut du col de Sélim (*2410m d'altitude*). Découverte de la fameuse chute d'eau de Chaqui. Déjeuner au restaurant. Visite du monastère de Vorotnavank. Départ pour la région de Siounik. Dîner et nuit chez l'habitant à Goris.



Jour 6 - 2 mai

Découverte du complexe monastique de Tatev (*par téléphérique*), centre spirituel et culturel important d'Arménie du XIII^e siècle. Déjeuner au restaurant. Visite des troglodytes du village de Khndzoresk. Dîner et nuit chez l'habitant à Goris.

Jour 7 – 3 mai

Départ pour le site mégalithique de Karahoundje (*observatoire du IIe millénaire av. J.-C.*). Découverte du monastère de Noravank. Visite d'une cave à vins et dégustation dans le village d'Areni. Déjeuner au restaurant. Visite du monastère de Khor Virap dominé par le mont Ararat à la frontière turque (*fosse profonde liée à Grégoire l'Illuminateur et à l'histoire de l'adoption du christianisme comme religion d'Etat en 301*). Dîner au restaurant. Nuit à l'hôtel à Erevan.



Jour 8 – 4 mai

Transfert à l'aéroport, départ pour la France.

NB : L'itinéraire est susceptible d'être modifié sur place en fonction des conditions météorologiques locales, de la fermeture des sites et d'autres circonstances imprévues.

Itinéraire



Le prix du voyage *par personne* : 1754 *

(prix calculé sur la base de 10 à 17 personnes)

** le tarif est susceptible d'être majoré en fonction du prix du billet d'avion si la date de la réservation est proche du départ.*

Le prix comprend :

- le billet d'avion direct aller-retour Paris-Erevan (*compagnie Transavia*) **
- l'hébergement à l'hôtel 3*** en chambre double (4 nuits)
- l'hébergement chez l'habitant en chambre double (3 nuits)
- 3 repas par jour
- les transferts en minibus confortable et climatisé
- les services d'une guide professionnelle francophone tout au long du voyage
- l'accueil à l'aéroport à l'arrivée, transfert à l'aéroport le J8
- les entrées des sites, des musées et du spectacle traditionnel
- le transfert en téléphérique à Tatev

Le prix ne comprend pas :

- le supplément de la chambre individuelle (173€)
- les boissons alcoolisées
- les pourboires du chauffeur et de la guide

*** possibilité de départ d'une autre ville que Paris avec un éventuel supplément.*

*** possibilité de bénéficier d'un billet entièrement remboursable avec un éventuel supplément.*

*** possibilité de bénéficier d'un billet non-remboursable avec une réduction de prix.*

Conditions d'inscription

- Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un acompte minimum de 45% du montant total du voyage.
- Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la date de départ.
- Pour réserver votre voyage, il faut régler un acompte en ligne via le système sécurisé 3D Secure. Il faut créer votre compte client sur notre site et payer la facture affichée dans la rubrique « commandes ». Le solde du voyage est à régler également en ligne 30 jours avant le départ. Les cartes acceptées sont : 

Conditions d'annulation

- L'annulation du voyage concerne 2 composantes distinctes :
 1. **Les prestations terrestres**
 2. **Le billet d'avion****
- Les prestations terrestres sont annulables et remboursables jusqu'à J-30 quelle que soit la raison d'annulation. Des frais de dossier de 172€ par personne sont retenus.
En cas d'annulation au-delà de J-30, quelle que soit la raison d'annulation, des indemnités de 32% par personne du prix total du voyage sont retenues.
- Le billet d'avion est modifiable jusqu'à 14 jours avant le départ avec un éventuel supplément à la charge du client. Le billet d'avion est non remboursable. En cas d'annulation du voyage, quelle que soit la raison d'annulation, les conditions de la compagnie aérienne s'appliquent.
- Possibilité de bénéficier d'un billet d'avion modifiable jusqu'à 2 heures avant le départ avec un supplément. L'éventuelle différence de prix sera à régler au moment de la modification du vol.
- **Force majeure :** l'agence ne peut pas être tenue pour responsable et être obligée de rembourser le montant correspondant au billet d'avion si votre voyage est modifié ou annulé en raison de Covid-19, guerre locale ou étrangère, émeute, conflit social, activité terroriste, actions des autorités gouvernementales, catastrophe naturelle ou nucléaire, incendie, conditions météorologiques difficiles ou toutes autres circonstances imprévues relevant de la Force Majeure quel que soit le pays concerné.
- ****Conditions de billets d'avion :** tous les vols faisant partie de votre voyage sont soumis aux Conditions Générales de Transport et aux conditions contractuelles de la compagnie aérienne concernée. Ces vols sont également soumis au droit international, celui-ci limitant souvent la responsabilité de la compagnie aérienne envers les passagers concernant les indemnités en cas de décès ou de dommages corporels, de retard ou de détérioration de bagages. Toute annulation de vol en raison de force majeure sera traitée conformément à la réglementation relative aux billets d'avion de la compagnie aérienne.